

Règlement du concours photo
« **Objectif bibliothèques** »
Du 15 juin au 15 octobre 2018

Article 1 : Organisation et dates du concours

La bibliothèque de Nontron et le club photo Clic Clac Nontron organisent un concours photographique libre et gratuit pour les adultes et les jeunes de moins de 15 ans en partenariat avec :

- La bibliothèque départementale Dordogne-Périgord (BDDP)
- La communauté de commune du Périgord Nontronnais

La photo devra être déposée ou envoyée par voie postale à partir du 15 juin 2018 et jusqu'au 15 octobre 2018 à :

Bibliothèque de Nontron

26 rue de Verdun

24300 Nontron

Téléphone 05 53 56 22 36

Horaires d'ouverture : mardi, mercredi et vendredi : 10h-12h / 13h30-18h

jeudi 10h-12h

samedi 9h-12h

Article 2 : Le thème

La photo devra montrer une bibliothèque publique, en France ou à l'étranger, vue de l'intérieur ou de l'extérieur, avec ou sans être humain.

Article 3 : conditions de participation

Une seule photo par participant est acceptée.

La photo est tirée par les soins du participant sur papier photo au format 20 x 30, en couleur ou en noir et blanc.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Pour les mineurs, ils doivent avoir l'autorisation écrite de leurs parents ou tuteur pour participer au concours.

La date limite de dépôt ou d'envoi postal est fixée au 15 octobre.

L'image ne respectant pas ces critères sera éliminée.

Article 4 : Exposition des œuvres

Les photos seront collées sur carton plume par les soins des organisateurs et exposées à la bibliothèque de Nontron. Une soirée de vernissage sera organisée le 26 octobre 2018 à la bibliothèque de Nontron et les photos seront exposées jusqu'au 25 janvier 2018.

Article 5 : Critères de sélection

Les visiteurs ou les utilisateurs de la bibliothèque publique de Nontron voteront pour leurs 3 photos préférées à l'aide du coupon qui leur sera fourni par la bibliothèque à partir du 26 octobre et jusqu'au 18 janvier 2019.

Un seul vote par personne sera autorisé.

Les 3 photos ayant remportées le plus de votes du public seront récompensées dans la catégorie adulte et dans la catégorie jeune.

Article 6 : remise des prix

Les prix seront des livres de photos et ils seront décernés lors de la soirée du 25 janvier 2019 à la bibliothèque de Nontron par les organisateurs.

Article 7 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Article 8 : Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Les participants pourront récupérer leur photo le 25 janvier 2019. Pour ceux ayant adressé leur tirage par voie postale, les organisateurs pourront leur retourner s'ils ont fourni, lors de leur envoi, une enveloppe avec leur coordonnées et correctement affranchie.

Article 9 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 10 : Obligations

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Ce règlement daté et signé devra accompagner le dépôt ou l'envoi de la photo.

L'absence de règlement ou de signature lors de la remise de la photo entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Date et signature du participant avec
la mention « lu et approuvé »

Date et signature des parents pour
les mineurs avec la mention « lu et
approuvé »